



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 12 février 2026
Convocation du : 30 janvier 2026
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 30

L'an deux mille vingt six, le douze février à 19h30, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Jean-Michel MONPAYS, Maire d'Armentières.

PRESENTS :

Jean-Michel MONPAYS, Laurent DERONNE, Sylvie GUSTIN, Arnaud MARIE, Céline LEROUX, Hugues QUESTE, Catherine DE PARIS, Jean-Louis MERTEN, Martine COBBAERT, Philippe CATTOIRE, Martine DUBREU, Bernard HAESBROECK, Ibtissam MARZAK-AFFAOUI, Valérie PRINGUEZ, Grégory PICKEU, Alexis DEBUISSON, Dominique BAILLEUL, Véronique NAEYE, Carole CASIER, Sophie TANGHE, Cristiane DELESTREZ, Philémon BRUNET, Michel PLOUY, Jean-Jacques DERUYTER, Caroline BAURANCE, Hans LANDLER, Bruno VANGAEVEREN, Benjamin TISON-BEERNAERT, Mélanie DEZEURE, Teddy HALSBERGHE

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Thomas BLACTOT pouvoir à Sylvie GUSTIN, Lahcem AIT EL HAJ pouvoir à Jean-Michel MONPAYS, Rut LERNER-BERTRAND pouvoir à Martine DUBREU, Pierre VANNESTE pouvoir à Arnaud MARIE, Mylène DURIN-MERAD pouvoir à Bernard HAESBROECK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Grégory PICKEU

DE26_023

FINANCES

OPÉRATION PLURIANNUELLE D'INVESTISSEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME – CRÉDITS DE PAIEMENT

OPÉRATION COMPTABLE N°27

« CREATION D'UN NOUVEAU QUARTIER LES FRANGES INDUSTRIELLES »

MODIFICATION

Autorisation - Approbation

Par délibération DE22.180 du 24 novembre 2022, une autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) a été ouverte pour la création d’un nouveau quartier Les franges industrielles. Elle a ensuite été modifiée par délibération DE23.047 du 30 mars 2023, DE24.027 du 25 mars 2024 et DE25.029 du 13 mars 2025.

L’AP/CP est appelée à évoluer en termes calendaires. Les travaux entamés en 2022 se poursuivront jusqu’en 2026.

AP/CP initiale :

Libellé programme	Montant de l’AP	Montant des CP		
		2022	2023	2024
Création d’un nouveau quartier Les franges industrielles	<u>1 169 624,92 €</u>	47 949,76 €	212 012,16 €	336 000 €
		2025	2026	
		200 000 €	359 463 €	

AP/CP actuelle :

Libellé programme	Montant de l’AP	Montant des CP		
		Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Création d’un nouveau quartier Les franges industrielles	<u>1 242 061,85 €</u>	47 680,85 €	122 090,28 €	27 342€
		2025	2026	
		336 400 €	708 948,72 €	

Nouvelle l’AP/CP :

Libellé programme	Montant de l’AP	Montant des CP		
		Réalisé en 2022	Réalisé en 2023	Réalisé en 2024
Création d’un nouveau quartier Les franges industrielles	<u>1 405 625,13 €</u>	47 680,85 €	122 090,28 €	27 342€
		Réalisé en 2025	2026	2027
		28 512 €	380 000 €	800 000 €

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- De modifier l’autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) telle qu’indiquée dans le tableau ci-dessus.
- D'autoriser Monsieur le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2026 indiqués dans le tableau ci-dessus (chapitres 20, 21 et 23).

ADOPTÉE A L’UNANIMITÉ

- 1 ne prend pas part au vote :
Michel PLOUY

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,

Grégory PICKEU
Conseiller Municipal
Secrétaire de Séance

Jean-Michel MONPAYS